

MOUDON

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Brandons de Moudon 2026, restrictions de circulation et de stationnement**

A l'occasion des Brandons de Moudon qui auront lieu du 06 au 08 mars, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place.

#### Lundi 02 mars dès 07h00

La place du Bicentenaire sera interdite au parage.

#### Mercredi 04 mars dès 07h00

Le stationnement sera interdit sur les places de parc situées le long de la Place Mauricette Cachemaille, ainsi que le long de la ruelle de la Tour-d'Enfer de la Caserne.

#### Mercredi 04 mars dès 07h00

Le secteur situé entre l'Eglise St-Etienne et la Caserne communale sera interdit à la circulation et au stationnement.

#### Lundi 02 mars dès 06h00

Les places de stationnement situées devant le café-restaurant du Chemin de Fer et la Pharmacie Moudonnaise seront interdites au parage.

#### Vendredi 06 mars dès 08h00

Le stationnement sera interdit à la Place St-Etienne, et à la rue du Temple.

Fermeture de la rue du Temple vers les 08h00 selon le nettoyage de la rue par le service de la voirie.

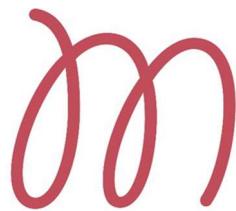
Le stationnement sera interdit à la Grand-Rue zone 1h30

#### Vendredi 06 mars dès 16h00

Il sera interdit de stationner à la rue Grenade, rue du Poyet, rue Mauborget et la Grand'Rue 1h.

#### Vendredi 06 mars dès 17h00

Il sera interdit de stationner au parking de l'Ochette.



MOUDON

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dimanche 08 mars dès 13h30

**Le dimanche 08 mars, la traversée de Moudon par l'avenue Eugène-Burnand / avenue de Préville sera interdite dès 13h30. Ouverture de la circulation dès 16h30 selon la fin du cortège.** Une signalisation complémentaire sera mise en place.

Le centre-ville sera progressivement interdit à la circulation du vendredi 06 mars à 16h00 au lundi 09 mars vers 12h00 afin de permettre le nettoyage de la ville par le service de la voirie. Les barrages seront levés selon l'avancement des travaux.

Les usagers de la route sont priés de se conformer aux instructions des plantons de circulation ainsi qu'à la signalisation mise en place. Ils sont remerciés déjà de leur compréhension.

Tous les véhicules gênants seront mis en fourrière et ne pourront être récupérés que le lundi 09 mars dans la matinée.

Service de sécurité publique

Renseignements : Service de sécurité publique, 079/549.71.70

Moudon, le 13.01.2026